



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version octobre 2024

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 929617215 auprès du Préfet de région Pays de la Loire.

1. PRESENTATION

L'IFREN est un organisme de formation professionnelle établi au 5, rue Cruçy, 44000 Nantes qui développe, propose et dispense des formations autour de la régulation émotionnelle en intra établissement ou avec des stages interentreprises ou interprofessions libérales.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services de formations relatives à des commandes passées auprès de tout client professionnel, institutionnel ou privé (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

3. FORMATIONS INTRA ETABLISSEMENT

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-établissement développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Conditions financières

Toute formation intra-établissement fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière avec un devis et un programme adapté aux besoins de l'établissement.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention de formation Professionnelle est établie. L'attestation de formation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Une attestation de présence pour chaque partie sera fournie.

Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

IFREN - 5, rue Cruçy, 44000 Nantes
contact@if-ren.fr

SAS n°Siren : 929617215

– report ou annulation communiqué : une indemnité de 30 euros pour les formations jusqu'à 1 mois de la date de la formation. De 1 mois à 1 semaine, il sera retenu 50 %. A moins d'une semaine, 100 % retenu sauf cause justifiée (maladie, décès, incendie, rendez-vous non modifiable). De toutes les façons, un avoir pourra être proposé pour une formation suivante.

5. FACTURATION – RÈGLEMENT

Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC, l'organisme n'étant pas soumis à la TVA. Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Païement

Sauf convention contraire et autorisation de l'IFREN, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement se fait avec un lien donné avec le contrat (convention) , il est possible de payer en une fois ou en trois fois gratuitement.
- les chèques ne sont pas acceptés. (sauf entente entre le client et l'IFREN) pour un paiement différé.

Délai de rétractation

En application des dispositions de l'article L.6353-5 du Code du travail, le Stagiaire est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours à compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle. Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, ce délai est porté à quatorze (14) jours si le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

Au terme de l'article L221-21 du Code de la consommation, le Stagiaire qui souhaite exercer son droit de rétractation en informe l'IFREN par l'envoi du formulaire de rétractation (modèle reproduit ci- après), ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté et exprimant sa volonté de se rétracter, avant l'expiration du délai précité. Cet envoi doit s'effectuer par lettre recommandée avec avis de réception.

En application des dispositions de l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation, de même qu'aucune somme ne pourrait être exigée du Stagiaire qui aurait exercé son droit de rétractation dans le délai prévu.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

A adresser à l'attention de l'IFREN, 5, rue Cruçy, 44000 NANTES

Je soussigné(e) : *(Nom et prénom du Stagiaire)*

Demeurant au : *(adresse du Stagiaire)*

vous notifie par la présente ma décision de rétractation du contrat de formation professionnelle portant :

- sur l'Action de formation : (indiquer le titre de la formation)
- conclu le : (indiquer la date de signature du contrat)

A : *(ville)*

Signature

6. FORCE MAJEURE

L'IFREN ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou le décès d'un proche ou l'accident du formateur, les désastres naturels, les incendies, les épidémies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'IFREN.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'IFREN est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'IFREN pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'IFREN. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de l'IFREN. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

8. REGLEMENT INTERIEUR

Les Stagiaires sont soumis au règlement intérieur de l'activité formation de l'IFREN, dont la version en vigueur est envoyé systématiquement à chaque client dans le livret d'accueil.